



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 31/05/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 12/06/2018

Envoyé en préfecture le 13/06/2018

Reçu en préfecture le 13/06/2018

Affiché le **13 JUN 2018**

ID : 033-213301435-20180612-2018_35-DE

Délibération n° 2018 - 35

Mardi 12 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le douze du mois de juin à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le treize et un mai deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurat(s) : Cyril CHERIGNY *procurat* à Jean-Roger THUILLIAS
Josiane DESTOUESSE *procurat* à Anna SANTONJA
Daniel CHAUVIGNAT *procurat* à Vincent RAYNAL
Gilles THIBAUD *procurat* à Alain TABONE
Sandra BERTHOLON FOUGERE *procurat* à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Cyril CHERIGNY - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Gilles THIBAUD - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL
POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AVENUE DE PARIS**

Vu la délibération n°2010-22 instituant un droit de préemption sur les fonds de commerce;
Vu la DIA du 17 avril 2018 concernant la vente de l'immeuble cadastré en section AI n°563p ;
Considérant que la commune a fait le choix d'user de son droit de préemption le 20 avril 2018 ;
Vu l'avis des domaines en date du 20 avril 2018 ;

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La commune a été destinataire d'une DIA d'un immeuble situé avenue de Paris d'un ancien commerce. Le projet de l'acheteur était de réaliser des habitations au sein de ce local en effectuant un changement de destination du bien.

Afin de préserver le commerce de proximité et limiter l'impact de nouvelles habitations sur le secteur, le choix a été de préempter le bien.

Le prix de vente est de 110 000,00€, en ce compris la commission d'agence pour 8 000,00€ à charge du vendeur. Le prix du bien est donc de 102 000,00€ hors frais de notaire. Dans son estimation du 20 avril dernier les domaines ont estimé le bien à 96 800,00€.

Ainsi afin de pouvoir finaliser les démarches, la fixation du prix et l'acquisition de cet immeuble, le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à réaliser l'ensemble des formalités pour devenir acquéreur de ce bien.

Monsieur le Maire entendu,

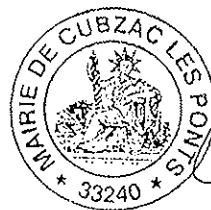
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dont la négociation et la fixation du prix,
- **MANDATE** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition de l'immeuble situé avenue de Paris et cadastré en Section AI n°563p,
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE